

ANNEXE II b)

Commune de :

B

Chien susceptible d'être dangereux

R é c é p i s s é

en vertu de l'article 13(1) et (2) de la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens

Nom et prénom du détenteur du chien :

Rue et numéro :

Code postal et ville :

Nom du chien :

Race ou type du chien:

Sexe du chien:

Date de naissance du chien :

Robe du chien :

No d'identification du chien:

Possession d'un diplôme en cours de validité attestant
la réussite à des cours de dressage

oui ☐ non ☐

Possession d'un certificat vétérinaire indiquant la
date de castration (chiens prévus aux points e) à g)
de l'article 10(1) de la loi du 9 mai 2008 précitée

oui ☐ non ☐

Possession d'un certificat attestant le suivi de
cours de formation du détenteur du chien

oui ☐ non ☐

Décision du directeur de l'Administration des services vétérinaires en vertu de l'article 9(4) de la loi
du 9 mai 2008 précitée :

Fait à, le

Signature du bourgmestre
ou de son délégué